

Règlements du site d'entraînement

1. Aucun parent ou spectateur n'est admis dans la palestre, mais il est possible de s'asseoir dans l'espace prévu à cet effet derrière la fenêtre ou dans le gymnase adjacent à la palestre. Il est également important de laisser les portes d'accès aux gymnases délogées. C'est une question de sécurité!
2. Les parents des gymnastes du secteur compétitif doivent rester un maximum de 30 minutes par cours pour venir regarder leur enfant à la gymnastique.
3. Les bottes doivent être enlevées à l'entrée. Aucune botte n'est permise au-delà du tapis installé à cet effet. Les bottes doivent être rangées sur les tablettes.
4. Vous êtes priés de prendre vos messages régulièrement : tous les communiqués seront envoyés par courriel. N'hésitez pas à poser des questions, au besoin.
5. Les bouteilles d'eau sont permises dans la palestre, mais elles doivent être récupérées à la fin de chaque cours. Aucun verre n'est permis sur le site d'entraînement.
6. Aucune collation contenant des noix ou des arachides n'est permise et seules les collations santé seront acceptées.
7. L'accès au coin des entraîneurs est interdit aux parents et aux gymnastes.
8. Si un parent désire s'entretenir avec un entraîneur, il pourra le faire à la fin du cours si l'entraîneur est disponible. Dans le cas contraire, le parent devra prendre rendez-vous avec l'entraîneur. Il est impossible de parler à l'entraîneur durant le cours.
9. Les gymnastes ne peuvent pas entrer dans la palestre tant que leurs cheveux ne sont pas attachés et que tous les bijoux (incluant les montres) ne sont pas enlevés.
10. Le vestiaire des gymnastes du PALS est accessible seulement aux femmes. Aucun homme (papa) n'a accès à ce vestiaire. Du côté des gymnases Déziel, les vestiaires sont attitrés aux deux sexes (femmes et hommes). Merci de respecter l'intimité des jeunes en utilisant le bon vestiaire.
11. Si votre enfant porte des lunettes, il doit obligatoirement se procurer une attache afin de garder ses lunettes bien en place.

12. Un langage soigné est demandé dans nos locaux. Des gestes ou des paroles non appropriés ne seront pas tolérés, autant de la part d'un enfant que d'un adulte.
13. Le Club de gymnastique L'Envol de Lévis n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Nous vous recommandons de laisser les effets personnels de votre enfant dans un casier cadenassé.
14. Une boîte d'objets perdus est placée dans le hall d'entrée principal du Club. Au deux mois, les vêtements et objets non-récupérés seront remis à des organismes de charité. Vous pouvez également aller au bureau de la sécurité située à l'entrée principale de l'école. Le service d'entretien peut également les déposer à cet endroit si des objets sont trouvés dans les vestiaires.